

#### ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par MOBASOLAR SAS (« Le Vendeur ») avec des consommateurs et non professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur, avec ou sans prestation de pose (« Les Produits »). Un Client professionnel ne peut pas bénéficier des présentes conditions générales de vente.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans les catalogues du Vendeur présentés au Client avant tout commande. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Les données et informations relatives aux économies ou à la production d'électricité réalisables avec les Produits ne sont données qu'à titre indicatif, le fonctionnement d'un Produit étant lié notamment à son environnement, son exposition et aux conditions météorologiques.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Le Vendeur propose des prestations de pose à domicile pour certains Produits. Lorsqu'elles sont proposées, les prestations de pose sont mentionnées sur le catalogue du Vendeur. S'il souhaite bénéficier de cette prestation de pose, le Client doit la mentionner expressément dans son bon de commande. A défaut, la prestation de pose n'est pas incluse dans la commande.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

La passation de sa commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les Produits sont proposés à la vente pour la France métropolitaine. Le Vendeur n'est tenu à aucune garantie concernant la conformité des Produits en cas d'exportation ou d'utilisation du Produit hors de France métropolitaine.

#### ARTICLE 2 - Commandes

Les commandes de Produits sont effectuées par bon de commande signé par le Client.

Si le bon de commande n'est pas établi sur document à en-tête du Vendeur, la commande n'est validée par le Vendeur qu'après confirmation de commande envoyée et signée par celui-ci.

Si un acompte est demandé à la commande, la vente n'est validée par le Vendeur que sous réserve du bon encaissement de l'acompte dû.

Les commandes de Produits incluant une prestation de pose sont enregistrées par le Vendeur après validation technique de la faisabilité de l'opération par le Vendeur ou tout prestataire agréé par celui-ci. Les Produits concernés par cette validation technique préalable sont signalés dans le catalogue du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande à défaut de validation technique de faisabilité. L'éventuel acompte versé sera restitué au Client dans les 14 jours qui suivront.

La vente de certains Produits se fait après devis préalable établi par le Vendeur. Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée de trois (3) à compter de leur date d'établissement.

Une commande du Client ne peut pas être modifiée sans l'accord écrit et préalable du Vendeur.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La pose des Produits n'est pas incluse dans la commande sauf mention expresse dans celle-ci.

Le choix et l'achat d'un Produit est de la responsabilité du Client. Avant de passer commande, le Client doit s'assurer qu'il a été suffisamment renseigné sur le Produit et que le Produit correspond bien à ses attentes, concernant par exemple les modalités de mise en œuvre ou d'installation. Les Produits sont destinés aux locaux d'habitation à usage individuel.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande dont le contenu (quantité importante de Produits identiques notamment) ou l'auteur laisserait à penser que le Client n'agit pas en qualité de consommateur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation totale ou partielle de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ; le Vendeur pourra en outre exiger le solde de la commande pour les Produits sur-mesure ou à option sans préjudice de toute autre action.

#### ARTICLE 3 - Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le catalogue du Vendeur en annexe aux présentes, au jour de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue tarif du Vendeur, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue du Vendeur et calculés préalablement à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

#### ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Un acompte sur le prix total de la commande est exigé lors de la passation de la commande pour certains Produits visés sur le tarif du Vendeur. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. Il sera au maximum égal à 30 % du prix total de la commande.

Le solde est payable au plus tard à la date de la livraison.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Vendeur des sommes dues.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés si le Client ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées. Sans régularisation quinze jours calendaires après la première présentation au Client d'un courrier de mise en demeure par LRAR, la commande pourra être résolue et l'acompte versé conservé par le Vendeur sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. Par ailleurs, pour les Produits sur-mesure ou à option, le solde du prix de la commande restant dû deviendra exigible. Cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit, dès l'envoi par le Vendeur d'une nouvelle lettre recommandée avec accusé de réception, sans exécution d'autres sommations ni formalités.

Dans le cadre des dispositions de l'article 1195 du code civil, il est convenu qu'un changement dans le prix de rachat de l'électricité photovoltaïques après la commande sera intégralement assumé par le Client quand bien même ce risque rendrait l'exécution de ses obligations excessivement onéreuse lui.

#### ARTICLE 5 - Livraison - Pose - Réception

5.1 Sauf enlèvement par le Client à la date convenue avec le Vendeur, les Produits commandés seront livrés en France métropolitaine uniquement (hors Corse et îles), à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique du Produit.

Lorsque le Client s'est lui-même chargé de faire appel à un transporteur qu'il a choisi, la livraison est réputée effectuée lors de la remise par le Vendeur des Produits commandés au transporteur dès lors que celui-ci les a acceptés sans réserves.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.

5.2 Le Vendeur s'oblige à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais prévus à la commande. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. Le Vendeur informera le Client par tout moyen de communication de tout retard éventuel de livraison. Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 14 jours après la date de livraison mentionnée sur la commande, pour toute cause autre que la force majeure, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L216-2, L216-3 et L241-4 du code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront dans ce cas restituées au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat. Toute indemnisation du Client est exclue.

5.3 En cas d'enlèvement des Produits par le Client ou un tiers désigné par lui, celui qui procède au retrait doit vérifier l'état apparent des Produits et signer le bon de retrait correspondant.

Dans l'hypothèse où le Client ne vient pas retirer les Produits dans les 15 jours suivant la date de mise à disposition, le Vendeur lui adressera par LRAR une mise en demeure de venir les récupérer. A défaut de retrait dans les 15 jours calendaires suivant la première présentation au Client, le Vendeur se réserve le droit de réclamer au Client des pénalités d'un montant égal à 1% du montant de la Commande par jour de retard à partir de cette présentation. A compter du trentième jour après la présentation de la mise en demeure, le Vendeur pourra disposer librement de tout Produit non retiré et conserver l'acompte. Par ailleurs, pour les Produits sur-mesure ou à option, le solde de la commande restant dû deviendra exigible.

5.4 Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant choisi par le Vendeur ou par le prestataire agréé par le Vendeur pour procéder à la pose des Produits (si cette prestation a été commandée).

Les Produits sont livrés devant le domicile du Client et dans les conditions normales d'accessibilité pour un semi-remorque de 18 mètres de long, 3 mètres de largeur, et 4,20 mètres de haut. Le camion doit pouvoir accéder et manœuvrer facilement devant le lieu de la livraison. Il doit être en mesure de décharger latéralement et de répartir en marche avant (ou arrière) ou faire demi-tour sans difficulté dès la livraison effectuée. Si la configuration réelle du lieu de livraison empêche physiquement l'accès du camion ou le déchargement des Produits, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la livraison. Il en informera le Client qui sera mis en demeure de venir retirer lui-même les Produits à ses frais sous 30 jours. Si le Client ne s'exécute pas dans ce délai, le Vendeur pourra annuler la commande ; dans ce cas, et si la livraison a été empêchée du fait du non-respect des modalités de livraison ci-dessus, l'acompte sera conservé par le Vendeur en réparation du préjudice subi. Par ailleurs, pour les Produits sur-mesure ou à option, le solde du prix de la commande restant dû deviendra exigible.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage, de livraison (étage, escalier, etc.) ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire d'un montant préalablement accepté par écrit par le Client.

Le Client doit pouvoir, si cela lui est demandé, faire la preuve de son identité lors de la livraison des Produits.

Le Client s'engage à être présent pour prendre livraison des Produits. En cas d'absence ou d'impossibilité de livrer du fait du Client, des frais de représentation d'un montant égal à ceux des frais de livraison, lui seront facturés en sus.

Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés. Le Client s'engage, après ouverture et vérification du contenu du ou des colis en présence du transporteur, à signer le récépissé de livraison présenté par le livreur.

En cas de problème apparent (colis endommagé, colis ouvert, produit manquant, produit détérioré, cassé, etc.), le Client :

- portera impérativement toutes réserves correspondantes sur le récépissé de livraison, fera co-signer le livreur et conservera un exemplaire du document. Ces réserves doivent être écrites, significatives et complètes. La mention « sous réserve de déballage » ne constitue pas une réserve valable.
- dans les 2 jours suivant la livraison, en informera le Vendeur par mail à l'adresse suivante : [contact@mobasolar.com](mailto:contact@mobasolar.com), en précisant son nom, prénom et adresse ainsi que le numéro de la commande, et en joignant tous les éléments justificatifs (photographies par exemple).

A défaut d'avoir respecté ces formalités, le Client reconnaît avoir reçu les Produits conformes et exempts de tout vice apparent. Dès lors, toute réclamation liée à l'état des Produits livrés ne pourra être reçue par le Vendeur, sans préjudice toutefois de l'application ultérieure de la garantie légale de conformité, dans les conditions légales.

Le Vendeur communiquera au Client son accord ou son refus sur la réclamation dans les meilleurs délais. En cas d'accord, il procédera au remboursement, réparation ou remplacement des Produits. Les frais de retour sont à la charge du Vendeur dans cette hypothèse.

5.5 Lorsque la commande inclut la pose des Produits, il est précisé que certains Produits nécessitent la réalisation de travaux préparatoire avant leur pose. Tous les travaux préparatoires sont indiqués dans le catalogue / notice / fiche du Vendeur et doivent avoir été réalisés par le Client avant l'arrivée du prestataire agréé par le Vendeur.

Les prestations de pose indiquées dans la commande sont réalisées par tout prestataire agréé par le Vendeur. Le Client sera informé par le Vendeur de l'identité du prestataire agréé avant l'intervention de celui-ci. Le Client peut demander au prestataire se présentant à son domicile de lui montrer l'ordre d'intervention signé par le Vendeur. En cas de doute, le Client s'engage à contacter par téléphone le Vendeur.

A la fin de la prestation de pose, le Client signera le procès-verbal de réception qui lui sera présenté par le prestataire agréé par le Vendeur.

Le Client indiquera sur ce procès-verbal toutes réserves quant à la conformité et la qualité apparentes de la prestation. Les réserves devront être rédigées de manière claire et précise pour permettre l'instruction de sa réclamation. En outre, le Client doit informer le Vendeur de ces réserves dans les 2 jours ouvrés suivants la fin de la prestation par mail à l'adresse suivante [contact@mobasolar.com](mailto:contact@mobasolar.com), en indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que la référence de la commande et en joignant tous les éléments justificatifs (photographies par exemple). A défaut, le Client reconnaît que les Produits fonctionnent à l'issue de la prestation de pose et que celle-ci est conforme et exempte de tout défaut apparent de qualité.

Le Client accepte que le Vendeur réalise ou fasse réaliser par ses personnels ou prestataire agréé une expertise amiable à son domicile pour constater la réalité des réserves. En cas de réclamation fondée, le Vendeur fera intervenir un prestataire agréé chargé de lever les réserves.

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé au Client à la fin de la prestation de pose.

#### ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS DU VENDEUR, AU PROFIT DU CLIENT, NE SERA RÉALISÉ QU'APRÈS COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE LA COMMANDE PAR CE DERNIER, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DATE DE LIVRAISON DESDITS PRODUITS.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits—Tout risque de perte ou d'endommagement des Produits est transféré au Client au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur choisi par le Vendeur, prend physiquement possession de ces Produits. Lorsque le Client a confié la livraison des Produits à un transporteur autre que celui proposé par le Vendeur, le risque de perte ou d'endommagement du Produit est transféré au Client lors de la remise du bien au transporteur.

#### ARTICLE 7 - Garantie légale - Responsabilité du Vendeur

7.1 Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous et dans la loi (rappel des textes de loi ci-dessous) :

- Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du vendeur ; il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 2147-9 du Code de la consommation ; sauf pour les biens d'occasion, il est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien.

- La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

- Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 et suivants du Code Civil ; dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 et suivants du Code Civil.

#### RAPPEL DES TEXTES LEGAUX SUR LA GARANTIE LEGALE APPLICABLE :

**Article L217-4 du Code de la consommation** : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L217-5 du Code de la consommation** : Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :  
- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Article L217-12 du Code de la consommation** : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Article L217-16 du Code de la consommation** : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

**Article 1641 du Code Civil** : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1648 alinéa 1er du Code Civil** : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Aucune garantie contractuelle n'est donnée par le Vendeur.

7.2 Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité ou des défauts des Produits dans les délais ci-dessus et laisser le Vendeur ou son prestataire agréé avoir accès aux Produits et les examiner.

Dans le cadre de la garantie légale, le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé. Aucun retour de Produits ne peut intervenir sans l'accord du Vendeur.

Le remboursement des Produits non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quarante-cinq jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays (hors France) dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- installation, utilisation ou entretien des Produits mauvais, anormal, ou non conforme aux règles de l'art ou aux prescriptions du Vendeur ou réalisée par une personne non autorisée par le Vendeur,
- négligence du Client,
- usure normale du Produit,
- modification ou tentative de modification de l'état d'origine du Produit du fait du Client ou de tout tiers non autorisé par le Vendeur.
- défaut d'entretien ou de réparation
- détérioration du Produit provenant d'une négligence dans le stockage après la livraison
- détournement d'usage du Produit
- accident de toutes sortes (choc, surtension, foudre, inondation)
- utilisation à des fins professionnelles
- force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement, réparation ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.



Le Client est seul responsable de l'obtention de toutes les autorisations notamment administratives qui pourraient être nécessaires (par exemple Bâtiments de France, syndicat de copropriété) pour la pose et l'utilisation des Produits, de la conformité de son installation électrique aux normes applicables, ainsi que de la déclaration d'autoconsommation à déposer obligatoirement auprès du gestionnaire de réseau. Le Client doit s'assurer au préalable de l'adaptation de son installation électrique à l'utilisation des Produits. Ces dispositions s'appliquent y compris quand la commande inclut la pose des Produits.

La responsabilité du Vendeur suppose que la pose des Produits par le Client ou un tiers non prestataire agréé du Vendeur soit réalisée conformément aux règles de l'art et aux préconisations de pose (par exemple pose par un électricien professionnel) précisées dans le catalogue / notice / fiche présenté au Client.

#### ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Produits, photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### ARTICLE 9 - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français. Le Client et le Vendeur renoncent chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1223 du code civil.

#### ARTICLE 10 – Litiges - Médiation

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ETRE RESOLUS A L'AMIABLE ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

En application de l'article L. 612-1 du code de la consommation, le Client est informé qu'en cas de persistance d'un litige malgré une réclamation écrite amiable adressé au Vendeur, il peut recourir gratuitement à une médiation conventionnelle en vue de la résolution amiable du litige si sa réclamation date de moins de 12 mois. Le Vendeur propose au Client de saisir un organisme de médiation ;

#### ARTICLE 11 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente, des catalogues du Vendeur et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
- les travaux préparatoires nécessaires à la pose et à l'utilisation des Produits,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,

- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
  - la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige,
  - la durée de disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Produits.
- Le fait pour une personne de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client.

#### ARTICLE 12 – Identification du Vendeur – Contact

En cas de problème dans l'utilisation ou l'installation d'un Produit, ou pour mettre en œuvre les garanties légales rappelées à l'article 7, le Client peut contacter le Vendeur, joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.

- Dénomination sociale : MOBASOLAR SAS
- Adresse du siège social : 10 Rue des Serruriers 68600 WOLFGANTZEN
- Forme juridique : SAS
- Capital social 125.000 euros
- RCS COLMAR n° 513 044 230
- Numéro de téléphone : 03.89.41.35.96 (numéro non surtaxé)
- Adresse électronique : [contact@mobasolar.com](mailto:contact@mobasolar.com)
- N° d'identification TVA : FR 43513044230

Si les conditions de la garantie légale sont réunies, le Vendeur présentera au Client les modalités de mise en œuvre de la garantie applicable.

Si aucune garantie n'est applicable, un devis de réparation pourra être établi le cas échéant et soumis à l'approbation du Client. Les frais de retour du Produit réparé seront à la charge du Client.

#### Loi du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés » :

Les informations personnelles du Client recueillies à l'occasion de la commande font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif la bonne exécution de la commande, la gestion des relations commerciales, la facturation, l'amélioration de la qualité des Produits proposés, la meilleure réponse aux attentes du Client, l'établissement de statistiques commerciales, l'émission d'offres commerciales. Le Client consent à l'utilisation de ses données par le Vendeur à ces fins. Ces données personnelles ne sont pas communiquées à des tiers. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, rectification, opposition et suppression des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en écrivant à MOBASOLAR SAS

10 Rue des Serruriers  
68600 WOLFGANTZEN

Le Client doit joindre une copie de sa pièce d'identité à sa demande.

#### Loi du 17 mars 2014 sur le démarchage téléphonique :

Conformément à l'article L.223-1 du code de la consommation, nous vous informons que tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, Bloctel.

CGV Le :

Le client :

Signature :